

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le 30 juin 2024**

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion et le développement du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle fournit des renseignements sur les marchés et des données sur l'industrie aux gouvernements, aux partenaires et aux entreprises touristiques pour les aider à prendre des décisions éclairées. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Tourisme et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Chine et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires. La CCT travaille en collaboration avec l'industrie, les communautés et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'attrait des destinations touristiques du Canada auprès des visiteurs et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Résultats trimestriels
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 juin 2024	Période de trois mois terminée le 30 juin 2023	Écart
Produits provenant de partenaires	1 789 \$	723 \$	1 066 \$
L'augmentation des recettes ce trimestre comparativement à la même période l'an dernier est principalement attribuable à l'élargissement des partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales. L'augmentation comprend notamment 235 k\$ provenant de l'amélioration des programmes de marketing dans les marchés des États-Unis et des événements d'affaires. De plus, de nouvelles initiatives, comme la collaboration avec <i>National Geographic</i> , le projet pilote ciblant les destinations centrales urbaines et le Consortium de données touristiques canadiennes, ont généré 672 k\$, augmentant encore davantage nos recettes.			
Produit d'intérêts	272	265	7
Les produits d'intérêts ont connu une modeste augmentation au T2 de 2024 en raison d'un solde moyen légèrement plus élevé (22,6 M\$) qu'à la même période l'an dernier (22,3 M\$).			
Autres produits	157	151	6
Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine et le recouvrement de taxes à la consommation.			
Charges de marketing et de ventes	17 700	18 801	(1 101)
En 2024, le budget alloué au marketing et aux ventes a été réduit par rapport à 2023, ce qui a entraîné une baisse des dépenses. En effet, la fin du financement ponctuel spécial a causé une baisse de 5,2 M\$ en dépenses consacrées aux programmes. Toutefois, un montant additionnel d'un million de dollars a été dépensé par les Événements d'affaires pour lancer le Fonds d'attraction de congrès internationaux en 2024. De plus, le financement de base pour le marché américain a connu une augmentation de 3,1 M\$ pour soutenir des campagnes comme « National Geographic: Return to the Wild ».			
Analytique	2 630	3 332	(702)
La réduction des dépenses est principalement attribuable à la fin du financement ponctuel spécial qui a entraîné la cessation de certains projets de recherche d'une valeur de 430 000 \$. De plus, les dépenses ont baissé de 292 000 \$ comme certains projets de recherche ont été reportés. Toutefois, un montant additionnel de 40 000 \$ a servi au lancement d'une nouvelle unité opérationnelle axée sur l'innovation.			
Services généraux	3 011	2 674	337
L'augmentation des dépenses des services généraux et de la stratégie au T2 de 2024 par rapport au T2 de 2023 est principalement attribuable à une hausse de 262 000 \$ des coûts d'exploitation et à une dépense additionnelle de 51 000 \$ pour de nouveaux partenariats au sein de l'unité du vice-président, Stratégie et Relations avec les intervenants.			
Intendance des destinations	468	701	(233)
Les dépenses consacrées à l'intendance des destinations ont baissé au T2 de 2024 comparativement à la même période l'an dernier puisque le Symposium sur l'intendance des destinations n'a pas lieu cette année.			
Crédits parlementaires	19 425	30 886	(11 461)

L'écart est causé en grande partie par le moment et la variabilité des besoins en matière de flux de trésorerie. Les besoins principaux en matière de flux de trésorerie n'ont pas changé par rapport à l'an dernier, à l'exception du rajustement de la rémunération en avril (1,7 M\$).

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Résultats depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de six mois terminée le 30 juin 2024	Période de six mois terminée le 30 juin 2023	Écart
Produits provenant de partenaires	3 051 \$	871 \$	2 180 \$
Il y a eu une augmentation des partenariats avec les organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les entreprises nationales, régionales et locales comparativement au même trimestre l'an dernier. Cette croissance des recettes est le résultat de programmes de marketing qui ont stimulé le co-investissement des partenaires, totalisant 818 000 \$ dans les marchés des États-Unis et des événements d'affaires. De plus, de nouveaux projets, comme la collaboration avec <i>National Geographic</i> , le projet pilote ciblant les destinations centrales urbaines et le Consortium de données touristiques canadiennes, ont généré 1,08 M\$ de recettes.			
Produit d'intérêts	455	532	(77)
Les produits d'intérêts ont légèrement baissé en 2024 comme le solde moyen (18 M\$) était un peu plus bas que celui de l'an dernier (20 M\$).			
Autres produits	316	304	12
Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine et le recouvrement de taxes à la consommation.			
Charges de marketing et de ventes	30 717	39 207	(8 490)
Le budget alloué au marketing et aux ventes a été réduit en 2024 par rapport à 2023, ce qui a entraîné une baisse des dépenses. En effet, la fin du financement ponctuel spécial a entraîné une baisse de 10 M\$ en dépenses consacrées aux programmes. Toutefois, les Événements d'affaires ont dépensé 1,4 M\$ pour le lancement du Fonds d'attraction de congrès internationaux en 2024.			
Analytique	5 087	6 328	(1 241)
La baisse est principalement attribuable à la fin du financement ponctuel spécial qui a causé une réduction de 1,2 M\$ des dépenses totales du programme. La diminution découle surtout de l'arrêt de certaines initiatives de recherche en 2024.			
Services généraux	5 864	5 383	481
Les dépenses de janvier à juin 2024 pour les services généraux et la stratégie ont augmenté par rapport à la même période l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 325 000 \$ des coûts d'exploitation et à une dépense additionnelle de 81 000 \$ pour de nouveaux partenariats au sein de l'unité du vice-président, Stratégie et Relations avec les intervenants.			
Intendance des destinations	748	987	(239)
Les dépenses consacrées à l'intendance des destinations de janvier à juin 2024 ont diminué par rapport à la même période en 2023, essentiellement puisque le Symposium sur l'intendance des destinations n'a pas lieu cette année.			
Crédits parlementaires	55 886	54 035	1 851
L'écart est causé en grande partie par le moment et la variabilité des besoins en matière de flux de trésorerie. Les besoins principaux en matière de flux de trésorerie n'ont pas changé par rapport à l'an dernier, à l'exception du rajustement de la rémunération en avril (1,7 M\$).			

Risques et incertitudes

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence. Ci-dessous figurent les risques stratégiques présentés dans le [rapport annuel 2023](#) de la CCT ainsi que tout nouveau risque émergent ou accru susceptible d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels.

● Risque résiduel élevé ● Risque résiduel plutôt élevé ● Risque résiduel moyen ● Risque résiduel plutôt faible ● Risque résiduel faible

ÉCONOMIQUE

2023 : ● T2 de 2024 : ●

Il existe un risque que les activités de Destination Canada ne génèrent pas de réelle croissance en raison de la concurrence féroce d'autres pays et du fait que d'autres secteurs du Canada se disputent le même bassin limité de main-d'œuvre et d'investissements en capital.

Mesures d'atténuation : Nous concentrons nos énergies à rehausser la compétitivité du secteur touristique canadien à l'échelle internationale. En collaboration avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, nous avons axé nos initiatives sur sept sphères clés pour synchroniser les activités, répartir efficacement les ressources et augmenter le rendement du capital investi. À l'aide de méthodes de recherche et d'analyse de données poussées, nous avons stratégiquement ciblé les débouchés les plus avantageux pour le Canada sur le marché mondial. Réagissant à l'évolution des conditions, nous avons adapté nos affectations budgétaires en conséquence. Nous avons en outre fourni à l'industrie des conseils sur la gestion des avancées technologiques, de précieuses ressources médiatiques, des occasions de vente et des recherches visant la détection des changements dans l'environnement concurrentiel.

Risques émergents ou accrus :

- **Marché touristique étranger : Marché américain (élection, risque de récession)**
Premier marché de Destination Canada en importance, les États-Unis contribuent de façon substantielle au secteur du tourisme récepteur. Toute fluctuation d'ordre économique, politique ou socioculturel sur le marché américain peut avoir de grandes répercussions sur le nombre de voyageurs américains qui visitent le Canada.
- **Évolution du paysage concurrentiel et opérationnel : Bouleversements géopolitiques (avis aux voyageurs et politiques de voyage)**
L'incertitude géopolitique persistante et l'évolution de l'environnement politique créent une volatilité qui pourrait nuire au tourisme entrant au Canada et entraîner une baisse du nombre de visiteurs et des pertes économiques pour le secteur. DC surveille étroitement les effets du moindre changement sur nos prévisions touristiques.

ENVIRONNEMENTAL

2023 : ● T2 de 2024 : ●

Il y a un risque que la perception du Canada, du tourisme et de Destination Canada, du point de vue environnemental, ait une incidence négative sur les ressources touristiques dont nous faisons la promotion.

Mesures d'atténuation : Notre approche du développement des destinations met de l'avant des principes ancrés dans le leadership des communautés locales, l'intendance environnementale et la durabilité économique. Cette stratégie a efficacement contribué à réduire les effets néfastes potentiels sur les lieux touristiques que nous soutenons. Nous examinons les répercussions des changements climatiques sur le tourisme et élaborons un modèle d'intervention plus robuste en cas de catastrophe. Notre engagement en faveur de la durabilité s'incarne dans notre participation active à l'indice international de suivi du développement durable, où le Canada est le pays le plus représenté d'entre tous. De plus, Destination Canada a fait des progrès considérables, en collaboration avec ONU Tourisme, dans l'amélioration des indicateurs de durabilité au sein du secteur touristique.

Risques émergents ou accrus :

- **Répercussions des changements climatiques sur le tourisme : Événements climatiques défavorables (incendies, glissements de terrain, inondations, etc.)**
DC s'est préparée à l'impact potentiel des catastrophes naturelles, y compris les incendies de forêt, qui constituent un problème récurrent depuis les derniers étés. Les catastrophes naturelles dissuadent les voyageurs de se rendre dans les régions touchées, ce qui entraîne une diminution du nombre de visiteurs et des conséquences économiques sur les entreprises locales. Plus spécifiquement, les incendies de forêt suscitent une perception négative des problèmes de sécurité et de qualité de l'air, ce qui peut entacher l'attrait général du Canada comme destination voyage. DC a donc élaboré un plan d'intervention en cas d'urgence climatique qui met l'accent sur le soutien aux interventions locales et provinciales et sur la communication avec les parties prenantes concernées.

Commission canadienne du tourisme

Explications

30 juin 2024

● Risque résiduel élevé

● Risque résiduel plutôt élevé

● Risque résiduel moyen

● Risque résiduel plutôt faible

● Risque résiduel faible

SOCIAL

2023 : ● T2 de 2024 : ●

Il y a un risque que nos opérations et activités ne tiennent pas compte de toutes les parties concernées ou ne soient pas équitables à l'égard de toutes les personnes et communautés locales touchées. Il y a également un risque que les défis des dernières années en matière de charge de travail nuisent à la santé mentale de nos employés.

Mesures d'atténuation : Nous déployons plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous travaillons avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général; nous affinons nos processus de recrutement de personnel, d'approvisionnement et dans d'autres domaines; nous formons notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés et nous veillons à inclure les groupes traditionnellement sous-représentés; nous nous employons à favoriser la réconciliation avec les Autochtones par le biais du tourisme; et nous suivons une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous mettons en œuvre notre stratégie interne en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de manière à favoriser la diversité dans nos activités et à représenter les communautés où nous sommes présents.

Risques émergents ou accrus :

- **Soutien public et politique : Appui du tourisme par le public**

L'appui du tourisme par le public s'effrite dans le monde entier. De Venise à Bali, nombre d'habitants ont l'impression de ne pas profiter de l'essor du tourisme, ce qui entraîne des tensions croissantes entre résidents et visiteurs. Si rien n'est fait, la situation pourrait donner lieu à un resserrement de la réglementation qui se répercuterait sur l'industrie mondiale du tourisme. Destination Canada mesure l'indice d'opinion des résidents sur une base mensuelle et a mis sur pied un groupe de travail chargé de stimuler le soutien public et politique.

GOVERNANCE

2023 : ● T2 de 2024 : ●

Il y a un risque que les activités de gouvernance de Destination Canada ne tiennent pas compte de l'évolution rapide du contexte commercial mondial et qu'elles nuisent ainsi à l'efficacité, à l'efficacité et à la conformité globales de l'organisme.

Mesures d'atténuation : Nous avons effectué un exercice d'élaboration de scénarios afin d'envisager divers cas de figure pour l'avenir de l'industrie du tourisme, en adaptant notre stratégie et notre gouvernance selon l'évolution des circonstances. Notre conseil d'administration, formé de leaders et de cadres experts de l'industrie, guide nos ajustements stratégiques en réponse aux changements rapides. Grâce à une large consultation de l'industrie, nous avons élaboré une solide stratégie d'affaires et amélioré notre gestion des risques. À l'interne, nous avons adopté des politiques complètes pour nos activités quotidiennes et avons instauré un mécanisme d'audit interne à titre de précaution. Nous avons évalué nos réalisations par rapport à nos cibles internes et aux objectifs des parties intéressées, comparé notre rendement des marchés à celui de la concurrence et renforcé les contrôles en matière de technologies de l'information pour nous prémunir contre les cyberrisques contemporains.

Risques émergents ou accrus : s.o.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

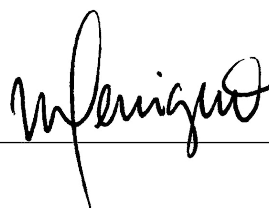
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Marsha Walden

*Présidente-directrice générale
Vancouver, Canada
21 août 2024*



Meaghan Ferrigno

*Vice-présidente principale, chef des données et
de l'analytique et chef des services financiers
Vancouver, Canada
21 août 2024*

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Commission canadienne du tourisme
État de la situation financière

En date du 30 juin 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 184	5 745
Créances		
Gouvernement du Canada	236	1 448
Partenaires	1 032	500
Autres – Crédit d'agence	5	205
Autres	-	6
Actif au titre des prestations constituées	2 172	2 172
Placements de portefeuille	1 011	994
	<u>24 640</u>	<u>11 070</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Professionnels des voyages	7 435	16 281
Rémunération des employés	2 208	2 439
Gouvernement du Canada	313	807
Passif au titre des prestations constituées	2 300	2 330
Produits reportés	8 815	384
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	139	188
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	112
	<u>21 322</u>	<u>22 541</u>
Actifs financiers nets (dette)	<u>3 318</u>	<u>(11 471)</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 232	2 653
Immobilisations corporelles	718	931
	<u>5 950</u>	<u>3 584</u>
Excédent (déficit) accumulé	<u>9 268</u>	<u>(7 887)</u>

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Commission canadienne du tourisme

État des résultats

*Pour la période de six mois terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)*

	Période de six mois terminée le 30 juin	
	2024	2023
Produits		
Produits provenant de partenaires	3 051	871
Produit d'intérêts	455	532
Autres	316	304
	<u>3 822</u>	<u>1 707</u>
Charges		
Marketing et ventes	30 717	39 207
Analytique	5 087	6 328
Services généraux	5 864	5 383
Intendance des destinations	748	987
Amortissement des immobilisations corporelles	217	156
	<u>42 633</u>	<u>52 061</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(38 811)	(50 354)
Crédits parlementaires	55 886	54 035
	<u>17 075</u>	<u>3 681</u>
Excédent de fonctionnement (déficit) accumulé au début de la période	(7 844)	20 069
	<u>9 231</u>	<u>23 750</u>
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>9 231</u>	<u>23 750</u>

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)

	Période de six mois terminée le	
	30 juin	
	2024	2023
Pertes de réévaluation accumulées au début de la période	(43)	(69)
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables au cours du change	37	(75)
Montants reclassés dans l'état des résultats	43	69
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour l'exercice	80	(6)
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) à la fin de la période	37	(75)

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets (dette)

*Pour la période de six mois terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)*

	2024	2023
Excédent pour l'exercice	<u>17 075</u>	<u>3 681</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3)	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	217	156
	<u>214</u>	<u>154</u>
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Diminution des charges payées d'avance	(2 580)	(9 486)
	<u>(2 580)</u>	<u>(9 486)</u>
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	80	(6)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	14 789	(5 657)
Actifs financiers nets (dette) au début de la période	(11 471)	15 887
Actifs financiers nets à la fin de la période	<u><u>3 318</u></u>	<u><u>10 230</u></u>

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

Commission canadienne du tourisme

État des flux de trésorerie

*Pour la période de six mois terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)*

	2024	2023
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	55 886	54 035
Partenaires	10 950	6 324
Autres	267	255
Intérêt	455	533
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(42 712)	(54 459)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(10 466)	(10 367)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de fonctionnement	<u>14 380</u>	<u>(3 679)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3)	(2)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(3)</u>	<u>(2)</u>
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(18)	(119)
Rachat de placements de portefeuille	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	<u>(18)</u>	<u>(119)</u>
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour l'exercice	<u>80</u>	<u>(6)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	<u>14 439</u>	<u>(3 806)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>5 745</u>	<u>27 411</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>20 184</u>	<u>23 605</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant des partenaires

La Commission mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la Commission assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits sur la durée effective du contrat ou au moment où l'activité s'est déroulée. Les produits provenant de partenaires obtenus alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en produits provenant des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les produits reçus des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité à laquelle ils se rapportent ou sont comptabilisés à titre de produits provenant des partenaires sur la durée effective du contrat. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le solde des produits reportés se compose uniquement de produits reportés provenant d'organismes partenaires.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail et inscrit à titre de charge d'amortissement au poste Services généraux. Voir la note 6.

l) Avantages sociaux futurs

La Commission propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. S'il ne reste plus d'employés actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2023, la DMERCA a été évaluée à 0 an (0 an en 2022) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la Commission (RRS), à 12,4 ans (12 ans en 2021) pour le régime de retraite des employés de la Commission au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 0 an (0 an en 2022) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2022) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2022) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni participent aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de rendement ont été respectées à la date des états financiers.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal et aux échelons supérieurs.

p) Contributions en nature des partenaires

Dans le cours normal de ses activités, la Commission reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

q) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2023, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 juin 2024, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 s'élèvent à 116,0 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 96,5 millions de dollars et un financement de 19,5 millions de dollars liés au budget fédéral de 2023, soit le financement additionnel pour aider à attirer des congrès, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada. La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	9 231 \$	(7 844) \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	37	(43)
Excédent (déficit) accumulé	<u>9 268 \$</u>	<u>(7 887) \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2024

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	30 juin 2024
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	1 000 \$	1 824 \$	654 \$	3 478 \$
Acquisitions	2		1	3
Cessions	-			-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	1 003	1 824	655	3 482
Amortissement cumulé, début de la période	727	1 462	358	2 547
Charge d'amortissement	81	95	41	217
Cessions	-			-
Amortissement cumulé, fin de la période	808	1 557	399	2 764
Valeur comptable nette	195 \$	267 \$	256 \$	718 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	Total 2023
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	825 \$	1 824 \$	337 \$	2 986 \$
Acquisitions	232		317	549 \$
Cessions	(57)			(57)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	1 000	1 824	654	3 478
Amortissement cumulé, début de la période	652	1 272	307	2 231 \$
Charge d'amortissement	132	190	51	373 \$
Cessions	(57)			(57)
Amortissement cumulé, fin de la période	727	1 462	358	2 547
Valeur comptable nette	273 \$	362 \$	296 \$	931 \$